

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL
EG.CRA8401

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUILLET 2014**

Par suite d'une convocation en date du 4 juillet 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO – M. Géraud DELORME – M. Fabrice LAMAIN – M. Matthieu CAUJOLLE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Rachel ADIL	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	M. Patrick SEVIN
M. Yves COSCAS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Bernard BOUZON	à	M. Géraud DELORME
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Sylvie DONGER
M. François LE GOT	à	M. Patrice RONCARI
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean MILCOS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Samia DHAMNA	à	M. Yves SERIE
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
Mme Marie-Anne BOYER	à	M. Philippe KALTENBACH
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – M. Mathieu CAUJOLLE est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité (7 abstentions) les procès verbaux intégraux des séances du Conseil Municipal du 11 avril, 29 avril et 28 mai 2014.

4 – DECIDE à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et **PROCEDE** à la désignation du membre suivant pour siéger au sein du Conseil d'exploitation :

Sont candidates et ont obtenu (deux élus ne prenant pas part au vote) :

- Geneviève POYART : 36 voix
- Françoise MORGÈRE : 7 voix

Est donc élu :

- Geneviève POYART

5 – APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2014 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	325 556,82	-	325 556,82	0	36	9	0
012 - Charges de personnel	-	-	-	0	36	9	0
014 - Atténuation de produit (FPIC)	- 25 000,00	-	- 25 000,00	0	36	9	0
65 - Autres charges de gestion courante	205 955,61	-	205 955,61	0	36	9	0
66 - Charges financières	200 000,00	-	200 000,00	0	36	9	0
67 - charges exceptionnelles	-	-	-	0	36	9	0
68 - Dotation aux provisions	1 124 463,00	-	1 124 463,00	0	36	9	0
023 - Virement à la section d'investissement	3 312 375,61	-	3 312 375,61	0	36	9	0
TOTAL	5 143 351,04	-	5 143 351,04	0	36	9	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	- 15 000,00	-	- 15 000,00	0	36	9	0
73 - Impôt et taxes	-	-	-	0	36	9	0
74 - Dotations et subventions	116 516,00	-	116 516,00	0	36	9	0
75 - Autres produits de gestion courante	- 50 000,00	-	- 50 000,00	0	36	9	0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	5 091 835,04	-	5 091 835,04	0	36	9	0
TOTAL	5 143 351,04	-	5 143 351,04	0	36	9	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	- 300 000,00	354 726,91	54 726,91	0	36	9	0
204 - subventions d'équipement versées	- 194 000,00	-	- 194 000,00	0	36	9	0
21 - Immobilisations corporelles	2 516 100,00	2 797 201,07	5 313 301,07	0	36	9	0
23 - Immobilisations en cours	- 799 900,00	1 783 189,30	983 289,30	0	36	9	0
27 - autres immobilisations financières	420 000,00	-	420 000,00	0	36	9	0
OP 27 - Réhabilitation du centre Jean Arp	-	9 508,28	9 508,28	0	36	9	0
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	223 000,00	85 200,00	308 200,00	0	36	9	0
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	-	32 214,03	32 214,03	0	36	9	0
OP 39 - création du Centre technique municipal	15 000,00	-	15 000,00	0	36	9	0
OP 40 - Restructuration de l'Hôtel de ville	-	218 216,30	218 216,30	0	36	9	0
OP 41 - Maison des associations	-	494 713,03	494 713,03	0	36	9	0
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	84 742,80	84 742,80	0	36	9	0
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	245 281,10	245 281,10	0	36	9	0
OP 45 - Centre technique municipal, espaces verts	-	3 070,40	3 070,40	0	36	9	0
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	-	997 598,08	997 598,08	0	36	9	0
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	113 000,00	18 824,18	131 824,18	0	36	9	0
OP 48 - Crèche Perthus	-	11 385,92	11 385,92	0	36	9	0
OP 49 - Maison de l'emploi	-	360 622,82	360 622,82	0	36	9	0
OP 50 - Crèche du Soleil levant	-	16 379,50	16 379,50	0	36	9	0
OP 51 - Fabrique culturelle	- 75 000,00	-	- 75 000,00	0	36	9	0
OP 53 - école maternelle Rochers	5 000,00	-	5 000,00	0	36	9	0
OP 54 - école élémentaire Rochers	29 000,00	-	29 000,00	0	36	9	0
TOTAL	1 952 200,00	7 512 873,72	9 465 073,72	0	36	9	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement	179 844,00	3 780 835,95	3 960 679,95	0	36	9	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 200 000,00	-	- 200 000,00	0	36	9	0
27 - autres immobilisations financières	420 000,00	-	420 000,00	0	36	9	0
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	-	7 957,52	7 957,52	0	36	9	0
024 - Cessions d'immobilisations	-5 706 293,00	-	-5 706 293,00	0	36	9	0
OP 38 - Construction de l'école Louise Michel (JP)	-	200 163,38	200 163,38	0	36	9	0
OP 41 - Maison des associations	-	321 427,23	321 427,23	0	36	9	0
OP 42 - Réhabilitation de l'ancienne crèche départementale	-	217 393,91	217 393,91	0	36	9	0
OP 44 - Parc paysager Robert Auzelle	-	432 143,09	432 143,09	0	36	9	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 312 375,61	-	3 312 375,61	0	36	9	0
001 - Excédent d'investissement reporté	6 499 226,03	-	6 499 226,03	0	36	9	0
TOTAL	4 505 152,64	4 959 921,08	9 465 073,72	0	36	9	0

APPROUVE la décision modificative n°1 du service annexe de la restauration municipale de la Ville pour l'exercice 2014 comme suit :

Pas de modifications budgétaires.

APPROUVE la décision modificative n°1 du service annexe de l'Office de tourisme pour l'exercice 2014 comme suit :

Pas de modifications budgétaires en section de fonctionnement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat d'investissement reporté	18 125,58	-	18 125,58	0	36	9	0
20 - immobilisations incorporelles	- 7 151,00	-	- 7 151,00	0	36	9	0
TOTAL	10 974,58	-	10 974,58	0	36	9	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement		7 500,00	7 500,00	0	36	9	0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3 474,58	-	3 474,58	0	36	9	0
TOTAL	3 474,58	7 500,00	10 974,58	0	36	9	0

6 – DECIDE à l'unanimité (9 abstentions) de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 1 124 463 €, **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours et **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer toute écriture comptable relative à cette provision et à signer tout document s'y rapportant.

7 – AUTORISE à l'unanimité (2 abstentions) Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) une subvention au taux maximum pour les travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart pour assurer une interconnexion avec le tramway T6, et à signer toutes les pièces afférentes, **APPROUVE** le projet de réalisation de ces travaux, et le plan de financement correspondant, **DECIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de deux points d'arrêt de la ligne 190 rue de l'Île-de-France à l'angle de la RD906 dans le cadre de son prolongement au petit Clamart et **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

8 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le C.C.A.S. et la Ville de Clamart pour les travaux de mise en sécurité du foyer-logement « résidence Morambert », **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à prendre toute mesure d'exécution relative à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et **PRECISE** que la convention est conclue à titre gratuit.

9 – APPROUVE à la majorité (36 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) les termes de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart, **PRECISE** que le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 27 730 722 € HT (valeur août 2009), **PRECISE** que le forfait définitif de rémunération pour la mission de base et la mission complémentaire de SYNTHESE s'établit à 3 050 379,42 euros HT pour un taux de rémunération global fixé à 11 % et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

10 – APPROUVE à la majorité (36 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions) les termes de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de reconstruction des équipements du Campus Trivaux - Garenne sis 45 rue du Commandant Duval à Clamart, **PRECISE** que le montant de l'avenant n°2 est de 87 275,24 euros HT soit 104 730,29 euros TTC, **PRECISE** que le montant du marché est de 3 137 654,66 euros HT soit 3 765 185,59 euros TTC après application de l'avenant n°2 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

11 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième tranche du programme FISAC et **PRECISE** que le versement par la ville à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France, Délégation des Hauts-de-Seine, d'un montant de 14 070 € TTC sera effectué en deux temps : 50% (soit 7 035 €) à la signature de la présente convention, le solde des 50% restant (7 035 €) au terme de la mission en 2015.

12 – FIXE à l'unanimité (7 abstentions), après présentation des dernières modifications relatives aux quatre associations partenaires, le montant global de chaque subvention et son échéancier de paiement à verser aux associations partenaires sélectionnées selon le tableau ci-dessous.

Subvention sur projet :

Nom Association	Montant global	Echéancier de versement		
		A la signature	Décembre 2014	Mars 2015
ABAC (ASSOCIATION DE BADMINTON DE CHATILLON)	6650	1995	1995	2660
CLAMART RUGBY 92	3990	1197	1197	1596
CLAMART BASKET CLUB	3000	900	900	1200
Club Escrime Clamart	5265	1579,5	1579,5	2106
CSMC Athlétisme	6850	2055	2055	2740
CSMC Cyclisme	3990	1197	1197	1596
CSMC Foot	13300	3990	3990	5320
CSMC Gym 92	18620	5586	5586	7448
CSMC Gym volontaire	24472	7341,6	7341,6	9788,8
CSMC Judo	5586	1675,8	1675,8	2234,4
CSMC Natation	6650	1995	1995	2660
CSMC Tennis	13965	4189,5	4189,5	5586
CSMC Tennis de table	7530	2259	2259	3012
CSMC Volley	7448	2234,4	2234,4	2979,2
CSMC Yoga	3990	1197	1197	1596
Montagne Escalade	4655	1396,5	1396,5	1862
Association Clamartoise de patinage et roller	9000	2700	2700	3600
JUSTE DANCE	3618	1085,4	1085,4	1447,2
PPCM (Le plus petit cirque du monde)	6060	1818	1818	2424
ARTE VIVO	6120	1836	1836	2448
Association franco-italienne " Alessandro Manzoni "	3600	1080	1080	1440
Play School	6500	1950	1950	2600
Cie CINDERELLA	4482	1344,6	1344,6	1792,8
Dire le Monde	9100	2730	2730	3640

Hop & Rats	20000	6000	6000	8000
La Manivelle à Films	10845	3253,5	3253,5	4338
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	2855	856,5	856,5	1142
Le lavoir Céramique	3500	1050	1050	1400
L'échelle de Soie	2400	720	720	960
M{art]mots	20125	6037,5	6037,5	8050
PROCLAM'ART	6262	1878,6	1878,6	2504,8
ROBOTICE	15120	4536	4536	6048
Université Populaire de Clamart (UPC)	5300	1590	1590	2120
ART GORA	6054	1816,2	1816,2	2421,6
Terre Créative	5225	1567,5	1567,5	2090
Total	282127	84638,1	84638,1	112850,8

Subvention d'investissement :

Nom Association	Montant global
LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE	4210

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat et de subventionnement relatives aux nouvelles activités périscolaires avec les associations sélectionnées selon le modèle type ci-joint, **PRECISE** qu'un avenant financier sera conclu à la fin de l'année scolaire 2014/2015 afin d'ajuster la subvention à l'évaluation du projet associatif pour l'année scolaire 2015/2016 et que la dépense résultant des subventionnements sera imputée sur les crédits figurant aux budgets 2014 et 2015.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a apporté des éléments de réponse suite aux questions écrites relatives à ce point n°12 présentées avant la tenue de la séance du présent Conseil municipal par Mesdames BOYER et JEROME.

13 – DECIDE à l'unanimité de créer un Comité technique commun à la Ville de Clamart, au Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, à la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC) et de créer un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à la Ville de Clamart, au Centre Communal d'Action Sociale de Clamart, à la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart et au Syndicat Intercommunal du Lycée de Clamart – Chatillon (SYLIC).

14 – FIXE à l'unanimité à huit le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants appelés à siéger au Comité technique, **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit huit titulaires et huit suppléants et **DECIDE** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité technique.

15 – FIXE à l'unanimité à huit le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants appelés à siéger au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, soit huit titulaires et huit suppléants et **DECIDE** de recueillir l'avis des représentants de la collectivité au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

A entendu la question orale de Monsieur Philippe KALTENBACH relative aux points n°13 à 15 ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article L 2121-19 du Code général de collectivités territoriales.

Vœu

APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions), après avoir été amendé à l'unanimité (4 abstentions) à la demande de Monsieur Gérard AUBINEAU, le vœu présenté par le groupe Ecouter pour Agir relatif à la situation de l'association clamartoise A.R.P.E. face aux désengagements de l'État subis par la Ville de Clamart de la manière suivante :

« L'association clamartoise A.R.P.E., Accueil Relais Parents Enfants, créée en 1994 est un relais d'information, d'écoute et d'aide pour les parents et les habitants des quartiers. Elle s'adresse à la fois aux adultes et aux enfants. Elle propose aux personnes qui en expriment le besoin un accompagnement social personnalisé vers les institutions et les organismes spécialisés.

L'association a plusieurs objectifs : favoriser l'exercice de la parentalité, soutenir l'accès à la santé, aux droits et à la citoyenneté, développer le lien social et l'entraide entre les habitants, aider et soutenir les victimes de violence, lutter contre les discriminations. L'association A.R.P.E. est constituée de 15 bénévoles et de 5 salariés,

Ils sont une des forces vives de notre ville.

Depuis 20 ans et quelle que soit l'étiquette politique de l'équipe municipale, la Ville de Clamart soutient l'action d'A.R.P.E., notamment au travers d'une subvention annuelle.

La nouvelle carte de la politique de la ville annoncée le 17 juin 2014 par le Gouvernement exclut Clamart. Le Gouvernement entend n'utiliser qu'un critère de pauvreté monétaire mais changer le critère, ça ne veut pas dire que la situation de nos quartiers s'est améliorée. On ne supprime pas la fièvre en changeant le thermomètre. Par ailleurs, les difficultés d'un territoire ne se mesurent pas uniquement en termes économiques. Il faut prendre en compte les aspects culturels, sociaux, d'intégration dans l'emploi et les questions de sécurité. Les quartiers en difficultés de Clamart ont encore besoin de l'attention et de l'aide de l'État.

Les conséquences pour notre ville sont immédiates. En 2015, nous perdrons ainsi 34 500 € de subvention de l'État au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), dont 4 000 € allait à A.R.P.E.. Avec la fin programmée du CUCS pour Clamart, 72 500 € d'autres financements, notamment pour la réussite éducative sont mis en danger. Enfin, les contrats adultes-relais que l'État finance à 85 % pour l'emploi de deux médiatrices à l'association A.R.P.E. sont remis en cause.

Nous n'ignorons rien de l'état des finances publiques de notre pays. À notre mesure d'élus municipaux, nous travaillons sans relâche à rendre la dépense publique locale plus efficace pour les usagers et moins coûteuse pour les contribuables. Clamart, comme les autres collectivités locales, est confronté au désengagement de l'État des politiques contractuelles comme la politique de la ville, au gel et demain à la baisse des dotations de l'État et enfin aux nouvelles obligations que l'État impose comme les nouveaux rythmes scolaires. À Clamart, cette équation financière déjà délicate est très difficile à résoudre en raison de l'état dans lequel nous craignons de trouver les finances de la commune. La ville continuera de soutenir A.R.P.E. mais, compte tenu des montants en cause, Clamart n'a pas les moyens de se substituer à l'État. Nous refusons le chantage implicite de l'État qui crée de nouvelles politiques locales, les abonde un temps pour mieux les abandonner plus tard et contraindre un peu plus les collectivités locales. En outre, il nous semble que Clamart est particulièrement touché par la politique d'austérité menée par le Gouvernement. Baisse de la dotation de la Ville, de celle de l'intercommunalité, pressions sur les effectifs de la Police nationale, menaces sur la dotation horaire du lycée Jacques Monod, baisse de la dotation horaire du collège Maison-Blanche, interrogations sur le F.I.S.A.C., obligations sur les nouveaux rythmes scolaires et la fin annoncée de la dotation spéciale, ponction de la péréquation toujours plus importante. La politique d'austérité touche durement notre ville.

En conséquence, réaffirmant le soutien de la Ville de Clamart à l'association A.R.P.E., notamment au travers de sa subvention annuelle, les Elus municipaux de la Ville de Clamart attire l'attention toute particulière du Gouvernement sur le risque de cessation d'activité de l'association A.R.P.E. et lui demande de prendre ses responsabilités en continuant d'apporter son soutien à A.R.P.E.. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h25.

**Le Maire
Conseiller régional,**

Jean-Didier BERGER